

MESURER, C'EST SAVOIR !

Le pharmacien devrait être rémunéré pour l'acte pharmaceutique lorsqu'il établit un schéma de médication. Afin de pouvoir obtenir tel honoraire, il est important de démontrer le nombre de schémas établis.

Aujourd'hui, les pharmaciens posent toute une série d'actes pharmaceutiques « sans le dire ». Cela va de la création d'un schéma de médication, la PMI, la détection et solution des problèmes liés aux médicaments, la gestion des interactions, les contacts fréquents avec le médecin prescripteur, ...

Ces actes que nous faisons au quotidien, il faut les répertorier et les valoriser. Pour cela, nous vous proposons désormais d'utiliser les codes CNK à votre droite.

Lorsque vous établissez par exemple un schéma de médication, ou lorsque vous avez contacté le médecin pour un problème lié à la prescription ou au traitement, il vous suffit de scanner le CNK correspondant. Un CNK est également à votre disposition pour mesurer l'investissement de temps (par 15 minutes).

Votre maison de soft enverra ces CNK via le fichier de tarification. Au niveau de notre Office de Tarification, ces données pourront ensuite être récoltées et analysées. Ce sont des données très importantes qui peuvent servir d'appui lors de négociations au niveau fédéral !

Attention! Utilisez toujours les CNK sur une prescription (de préférence avec au moins un médicament remboursé) afin que les données puissent être envoyées à notre OT via le fichier de tarification.

EXPLICATION DES DIFFÉRENTS CNK:

SCHÉMA DE MÉDICATION

- **Schéma de médication—création** : vous avez créé un schéma de médication pour un patient déterminé.
- **Modification de l'ancien schéma** : vous avez actualisé un schéma de médication existant.
- **Investissement de temps (par 15 min)** : enregistrez le temps que vous avez investi dans la création, modification et gestion du schéma de médication (y compris le suivi thérapeutique).

SUIVI THERAPEUTIQUE

- **Adaptation posologie** : le dosage mentionné sur la prescription doit être adapté.
- **Traitement interaction** : suite à une interaction qui s'avère problématique, la prescription ou l'utilisation des médicaments doit être adaptée.
- **Détection médication en double** : utilisation de deux médicaments similaires (p.e. générique et marque ou omeprazole et pantoprazole), prescrits par deux médecins différents.
- **Contact avec prestataires de soins** : Il s'est avéré nécessaire de contacter le dispensateur de soins (prescription incomplète, interaction, double médication...).

CODES CNK

SCHEMA DE MEDICATION

Schéma de médication - création



5520-036

Modification de l'ancien schéma



5520-051

Investissement de temps (par 15 min.)



5520-077

SUIVI THERAPEUTIQUE

Adaptation posologie



5520-119

Traitement interaction



5520-093

Contact avec prestataire de soins



5520-085

Détection médication en double



5520-101

